

Note d'information fédérale

Janvier 2003 - n° 134

1 Aides aux clubs

L'opération fédérale d'aide aux clubs pour l'acquisition de matériel de sécurité est reconduite pour 2003. Cependant, nous attirons votre attention sur les nouveaux tarifs proposés par nos fournisseurs qui figurent sur la feuille ci-jointe.

2 Championnat de France bateaux courts

Vous trouverez ci-joint des informations sur l'hébergement et la restauration proposés lors des Championnats de France junior et senior bateaux courts qui se dérouleront à Brive la Gaillarde du 18 au 20 avril 2003. Le formulaire de réservation de repas est à retourner au Comité d'organisation **avant le 5 avril 2003**.

3 Diplôme "Entraîneur Fédéral"

La loi sur le sport votée en juillet 2000 devait interdire aux personnes titulaires d'un diplôme homologué d'exercer contre rémunération. Cette loi vient d'être modifiée en décembre 2002.

Aujourd'hui, les personnes titulaires du diplôme "entraîneur fédéral" acquis **avant le 31 décembre 2002** ont la possibilité d'exercer contre rémunération dans les conditions définies dans le règlement de sécurité de la FFSA. La validité de ce diplôme n'a pas de limite dans le temps. C'est le diplôme qui est à présenter en cas de contrôle, la carte professionnelle délivrée par les DDJS étant abrogée.

Les personnes qui obtiendront le diplôme "entraîneur fédéral" **à partir du 1^{er} janvier 2003** ne pourront pas exercer contre rémunération.

4 Projets de formation 2003

Le dispositif de la formation professionnelle vient à nouveau de changer au 1^{er} janvier 2003.

Le **Certificat de préqualification** qui permettait à un salarié, non titulaire d'un Brevet d'état aviron, d'exercer contre rémunération pendant une durée

de 3 ans sous l'autorité d'un tuteur dans le cadre de sa formation, n'existe plus.

À partir de septembre 2003, ces salariés devront s'inscrire à la formation préparatoire au **Brevet Professionnel des activités nautiques** pour pouvoir exercer légalement. Des informations précises vous seront très prochainement communiquées sur ce nouveau diplôme.

Dans cette attente, toute structure qui souhaite embaucher en 2003 un salarié et assurer sa formation professionnelle doit contacter le service formation de la FFSA pour obtenir de plus amples renseignements.

5 Validation des acquis de l'expérience

Une nouvelle loi donne la possibilité aux professionnels et aux bénévoles ayant une bonne expérience de l'encadrement sportif d'obtenir un diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La procédure est la suivante :

- Les candidats doivent justifier de 3 années d'expérience minimum et d'un volume horaire significatif.
- Ils constituent un dossier qui est à retirer dans les DDJS et DRJS de leur lieu de domicile (un tuteur les aidera à remplir ce dossier qui doit relater leur parcours et leurs expériences).
- Ils s'inscrivent à une session d'examen du diplôme visé.
- Le jury de l'examen, après étude de leur dossier, leur attribuera tout ou partie du diplôme.

Plusieurs diplômes peuvent être obtenus par le biais de ce dispositif : le Brevet Professionnel, le BEES 1^{er} degré tronc commun, le BEES 1^e degré spécifique, le BEES 2^e degré tronc commun et le BEES 2^e degré spécifique.

Attention : Ce dispositif n'est pas une simple procédure administrative. La constitution du dossier sera souvent plus complexe que de présenter à l'examen. Le jury attribuant le diplôme sera le même que celui de l'examen.

6 Information Commission des rameurs vétérans

Les clubs intéressés par l'organisation en 2003 de la manifestation "Critérium international vétéran" sont invités à prendre contact avec Jean LASSEAUX, Président de la Commission fédérale des rameurs vétérans, 121 rue du 153^e R.I., 54200 ECOUVES. Tél/Fax : 03 83 43 16 42.

7 Fête du Nautisme

La Fête du Nautisme 2003 aura lieu les 10 & 11 mai. Nous vous invitons à profiter de la campagne de promotion qui sera menée sur la France entière pour faire découvrir l'aviron à de nouvelles personnes à l'occasion d'une régates, d'une randonnée ou d'une journée portes ouvertes.

En 2002, d'après les bilans, près de 18 000 personnes ont pratiqué l'aviron lors de ces deux journées. Ferons-nous mieux en 2003 ?

Le plus sûr moyen de concrétiser un baptême est de demander à vos rameuses et rameurs d'inviter personnellement des personnes de leur entourage.

Si vous organisez une manifestation ce week-end ou si vous envisagez de prendre part à la fête, renvoyez le coupon réponse joint en annexe, un lot de documents promotionnels vous sera adressé !

8 Circuit Randon'aviron EDF

L'édition 2003 du document la « France en ramant ! » est désormais disponible. Comme chaque année, ce document contient l'essentiel des informations sur les randonnées faisant partie du circuit Randon'Aviron EDF.

Vous trouverez également ci-joint le classement du Trophée Randon'Aviron EDF qui est attribué en 2002 au Cercle de l'aviron de Lyon pour la deuxième année consécutive.

9 Abonnements collectifs à l'aviron magazine

Sont joints en annexes les formulaires permettant des abonnements automatiques ou collectifs au magazine l'Aviron.

10 Aviron au baccalauréat

L'aviron figure de plus en plus rarement parmi les disciplines sportives proposées au baccalauréat. En plus des épreuves obligatoires d'EPS, chaque recteur d'académie arrête une liste des sports "facultatifs" pouvant être proposés au baccalauréat. Il est donc important d'inciter les chefs d'établissements pratiquant l'aviron à demander à ce que notre discipline figure sur ces listes académiques des épreuves facultatives.

cf. textes de l'Éducation nationale : Arrêté du 9 avril 2002, "Baccalauréat - Organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévu pour l'Education Physique et Sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique des options possibles au baccalauréat."

11 Académie internationale olympique

Cette conférence d'échange est organisée annuellement par le Comité International Olympique à l'attention de jeunes de tous les pays.

En 2003 elle aura lieu du 30 juillet au 13 août à Olympie (Grèce) sur le thème : "L'olympisme et l'éducation par le sport."

Les personnes de moins de 35 ans intéressées doivent contacter la FFSA pour plus de renseignements (clôture des inscriptions le 1^{er} mars 2003).